



Association Syndicale des Propriétaires du Domaine de Grandchamp
Autorisée par Arrêté Préfectoral du 20 Juin 1929

**PROCES-VERBAL DU RÉSULTAT DES VOTES DES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES
AUX ASSEMBLÉES DES PROPRIÉTAIRES DE L'ASA DU 18/05/2022 sur 2ème convocation,
SALLE DELFINO 78230 LE PECQ**

Le dépouillement a été effectué le 19 mai 2022 à partir de 9h00 au bureau de l'ASA, 1 avenue de Grandchamp 78230 Le Pecq, par les scrutateurs indiqués ci-dessous :

Madame von LOWIS
Messieurs CHARDON, GARCIN, MARCANTONI

Guy CHARDON a été désigné secrétaire.

L'urne a été ouverte à 9h00 par M. CHARDON et M. MARCANTONI.

ASSEMBLEE ORDINAIRE DES PROPRIETAIRES:

- Nombre de voix des membres présents et représentés : 319
- Nombre de voix exprimées : 319

PREMIÈRE RÉSOLUTION : (Rapport sur la situation financière de l'association)

L'Assemblée des propriétaires après avoir pris connaissance du rapport sur la situation financière de l'association pour l'exercice 2021 présenté par le syndicat, approuve ledit rapport. Elle donne quitus de sa gestion au syndicat.

OUI : 309 NON : 5 ABST : 4 BLANC OU NUL : 0

La 1ère résolution est ADOPTÉE à 96,9%

DEUXIÈME RÉSOLUTION : (Rapport d'activité de l'association)

L'Assemblée des propriétaires, après avoir pris connaissance du rapport sur l'activité de l'association en 2021 présenté par le syndicat, approuve ledit rapport.

OUI : 302 NON : 0 ABST : 15 BLANCS OU NULS : 2

La 2ème résolution est ADOPTÉE à 94,7%

TROISIÈME RÉSOLUTION : (Intervention de la police)

L'Assemblée des propriétaires demande au Président de reconduire l'autorisation donnée aux Polices Nationale et Municipale afin d'intervenir dans le Domaine pour y faire respecter l'ordre public et verbaliser tout contrevenant.

OUI : 318 NON : 0 ABST : 1 BLANC OU NUL : 0

La 3ème résolution est ADOPTÉE à 99,7%

QUATRIÈME RÉSOLUTION (Election du syndicat)

L'Assemblée des Propriétaires élit la liste des syndics destinés à compléter le syndicat et composée de :

Membres titulaires : Adelaïde von LOWIS
Lucien GARCIN
Brigitte RÜEGG

OUI : 278 NON : 26 ABST : 14 BLANC OU NUL : 1

La 4ème résolution est ADOPTÉE à 87,1%

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES CONVOQUEE EN SESSION EXTRAORDINAIRE :

- Nombre de voix des membres présents et représentés : 318
- Nombre de voix exprimées : 318

RÉSOLUTION

L'Assemblée des Propriétaires approuve l'ajout de l'article 6.5 aux Statuts de l'ASA du domaine de Grandchamp :

« Article 6.5

Le syndicat pourra décider d'assurer la tenue des assemblées des propriétaires par vidéoconférence et de procéder aux votes par correspondance ou autres moyens électroniques. Le vote par correspondance ou autres moyens électroniques pourra également être utilisés pour l'élection des membres du syndicat.

Le syndicat définira les modalités des procédures qui devront assurer :

- l'appartenance des votants à la liste des propriétaires.
- l'attribution du nombre correct de voix à chaque votant.
- le secret du scrutin.
- l'intégrité du dépouillement. »

OUI : 257 NON : 47 ABST : 13 BLANC OU NUL : 1

La résolution est ADOPTÉE à 80,8%

Le Président

René-Frédéric MARCANTONI



Le Secrétaire de séance

Guy CHARDON

Annexe :

- les feuilles de présence sont consultables au bureau de l'ASA